

Les documents à apporter lors de votre consultation sont :

- Carte d'identité ou passeport.
- Carte Vitale en cours de validité ou l'attestation d'ouverture de droits sécurité sociale ou Aide Médicale d'État (AME).
- Carte de mutuelle ou d'assurance complémentaire santé, ou votre attestation de Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU complémentaire).
- Attestation indiquant le ou les noms des titulaires de l'autorité parentale pour les mineurs, ou du tuteur ou curateur pour les personnes majeures protégées.
- Justificatif récent du domicile.